QUESTION UIT-R 216-1/1[[1]](#footnote-1)

Redéploiement du spectre[[2]](#footnote-2)1 en tant que méthode
de gestion nationale du spectre

(1998-2015)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

*a)* que toutes les administrations ont besoin d'adapter le spectre aux nouvelles applications radio et à l'utilisation accrue des applications existantes;

*b)* que compte tenu de l'augmentation de l'utilisation du spectre, les administrations peuvent éprouver de plus en plus de difficultés à trouver un spectre adapté aux applications radio;

*c)* que l'accumulation de données d'expérience dans le domaine des techniques de redéploiement du spectre par les administrations permettrait une meilleure connaissance de ces pratiques,

décide de mettre à l'étude les Questions suivantes

1 En quoi consiste le redéploiement du spectre?

2 Quels sont les facteurs techniques et non techniques importants à prendre en considération lors de l'établissement d'un programme de redéploiement du spectre?

3 Où le redéploiement du spectre peut-il être appliqué?

4 Quelle est la relation entre le redéploiement du spectre et la fixation de prix pour l'utilisation du spectre?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient être inclus dans une ou plusieurs Recommandations et/ou un ou plusieurs Rapports ou Manuels;

2 que ces études devraient être achevées d'ici à 2027.

Catégorie: S2

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

1. En 2019 et 2023, la Commission d'études 1 des radiocommunications a repoussé la date d'achèvement des études au titre de cette Question. [↑](#footnote-ref-1)
2. 1 Désigné également sous le nom de «réorganisation». [↑](#footnote-ref-2)